

Le neuf octobre deux mil vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de L'ISLE D'ESPAGNAC, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ISSARD, Maire.

PRÉSENTS : Mmes DANÈDE - DUMAS - EL BASRI - EL HARMOUCHI - FOUCAUD - GAUTHERIE - OLIVIER - RAFIK - RIGONDEAUD - REGRENIL - MM. BOISARD - DEVAUTOUR - GERGAUD - GUIBRETEAU - ISSARD - LAFFENÈTRE - PÈBRE - TIFALLA - ZIAT

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. BURLIER à M. PÈBRE

Mme PROUX à M. ISSARD

M. MAZÈRE à Mme REGRENIL

M. BANIZETTE à Mme OLIVIER

M. FONTAINE à Mme RIGONDEAUD

Mme DONADIEU à M. ZIAT

M. MATHA à Mme GAUTHERIE

ABSENT : M. DUMORTIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme EL BASRI

Membres en exercice :	29
Présents :	19
Votants :	27
Date de convocation :	03/10/2023

DÉLIBÉRATION 2023-10-03 – CONVENTION DE PARTENARIAT TRIPARTITE ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE GRANDANGOULEME ET LA COMMUNE DE L'ISLE D'ESPAGNAC POUR LE DÉPLOIEMENT DE SERVICES NUMÉRIQUES EN BIBLIOTHÈQUE

La communauté d'agglomération s'est associée en 2020 au déploiement du portail numérique Sésame, faisant suite à la démarche d'expérimentation effectuée en 2018/2019 dans onze bibliothèques. Elle souhaite ainsi maintenir sa contribution au développement du projet numérique en étant signataire de la présente convention.

Un groupe de suivi composé de bibliothécaires du département partenaires du projet permet d'orienter l'accompagnement de la démarche dont les objectifs principaux sont :

- La sensibilisation et formation des bibliothécaires sur les enjeux des ressources et des services numériques.
- Le déploiement des services sélectionnés dans les bibliothèques et mise à disposition des applications pour les usagers.
- La communication et la médiation auprès des publics.
- La veille stratégique et l'évaluation régulière du dispositif et des ressources déployées.

Le Département a, dans ce cadre, développé la bibliothèque numérique de Charente « Sésame ». Ce service en ligne gratuit pour tous les publics a été développé en vue de répondre aux nouveaux usages des lecteurs, de plus en plus friands de contenus numériques.

Il permet :

- De donner gratuitement accès à des livres numériques, de la vidéo en ligne, des formations aux abonnés des bibliothèques
- D'ouvrir aux lecteurs le droit de réserver des livres physiques, ensuite acheminés dans leur bibliothèque de rattachement.

Cette convention implique le financement par le GrandAngoulême à hauteur de 0.15€ par habitant, et la participation volontaire des bibliothécaires au projet de médiation et de communication auprès de leurs usagers.

Par ailleurs, cette signature n'engage la collectivité qu'à assurer la présence nécessaire des bibliothécaires communales aux réunions et formations associées, mais aussi à l'intégration de Sésame au sein de la bibliothèque.

La convention, annexée à la présente, est conclue pour une durée de 3 ans.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat tripartite entre le Département de la Charente, la communauté d'Agglomération de GrandAngoulême et la commune de L'Isle d'Espagnac pour le déploiement de services numériques en bibliothèque.
- **DE L'AUTORISER** à signer ladite convention annexée à la présente délibération ainsi que tout document afférent.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les propositions telles que décrites ci-dessus.

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre

Pour extrait conforme,

Fait et publié à L'ISLE D'ESPAGNAC, le 10 octobre 2023

Monsieur le Maire